



Permis conduire international

Par **REDITH**, le **26/08/2016** à **16:27**

Bonjour ,

Je suis titulaire du permis de conduire B , At equ: B , Al equ : B depuis le 27/12/1982 .

Suite à un vol mon permis à été refait le 19/03/1996 .

Pour un voyage en Thaïlande , j'ai demandé un permis international ,que j'ai reçu avec la case B et B1 tamponné .

Je n'ai ni la case A ni la case A1 ...

1)Est-ce normal ?

2)En thailande , je conduit des PCX 150 cm3 , est-ce que ça pose un problème ?

Je part le 7 septembre , merci de répondre au plus vite pour que je fasse les démarches si nécessaire .

Merci d'avance

Par **LESEMAPHORE**, le **26/08/2016** à **17:12**

Bonjour

[citation]Je suis titulaire du permis de conduire B , At equ: B , Al equ : B depuis le 27/12/1982 .

Suite à un vol mon permis à été refait le 19/03/1996 .

Pour un voyage en Thaïlande , j'ai demandé un permis international ,que j'ai reçu avec la case B et B1 tamponné .

Je n'ai ni la case A ni la case A1 ...

1)Est-ce normal ? [/citation]

Oui , normal .

les categories accordées par equivalence en vigueur au moment de l'édition du titre original ne sont pas reproduites si duplicata du PC seules les categories obtenues par examen sont validées.

Notez que la catégorie A n'a jamais été délivrée par equivalence .

Le PC international n'est valide qu'en présentation simultanée avec le PC français .

Par **REDITH**, le **26/08/2016** à **17:16**

Merci de votre réponse

Et pour la question 2 ?

Encore merci

Par **LESEMAPHORE**, le **26/08/2016** à **18:05**

Pour la question 2 , je n'ai pas les textes du pays.

Si vous avez une adresse en thailande déclarée au service immigration , le PC moto est obtenu dans la journée avec une visite médicale rapide et un simple parcours sur un plateau réservé.Mais , nombreux documents à produire .

Si touriste votre categorie B est insufisante pour justifier le pilotage moto (très dangereux la bas par ailleurs)

Par **REDITH**, le **26/08/2016** à **18:53**

merci de votre réponse